



U.F.7 « Entraînement » du D.E. de ski – moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées

L'Unité de Formation 7 : « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance d'entraînement en sécurité telle que définie par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski alpin, dans le milieu montagnard enneigé » dite UF7 « Entraînement », du Diplôme d'État de ski – moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées, **est organisée par la Fédération Française de Ski**, sous l'égide de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme.

Pour participer à cette Unité, je dois avoir validé l'U.F.5 « Maîtrise ski » du 2^{ème} cycle.

Je dispose de toutes les informations nécessaires via:

- [Le site de la FFS](#)
- [Mon espace Portail Montagne](#)
- [Le site de l'ENSA](#)

Si besoin, je peux joindre Mme VANHOVE Laurène à la F.F.S. par téléphone au 04.50.51.98.79 ou par mail à lvanhove@ffs.fr.

Avant la session

U.F.7 «Entraînement»

J-90 avant le début du stage*:

Ouverture des inscriptions.

Je peux m'inscrire à une session ouverte aux inscriptions, directement depuis mon espace Portail Montagne.

<https://www.portail-montagne-sports.fr/>

Je suis remplaçant(e).

Je peux être sélectionné(e) jusqu'au 1^{er} jour du stage, en fonction des désistements. Dans ce cas, je recevrai un mail ou serai contacté(e) par la FFS directement.

Dans l'attente, je peux m'inscrire à une autre session ouverte, tout en conservant ma précédente place.

Jour J

J'ai validé l'U.F.5 « Maîtrise ski » du D.E. de ski – moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées et je souhaite connaître le calendrier et le programme des U.F.7 « Entraînement » de la saison en cours:

<https://ffs.fr/enseignement-professionnel/>

J-60 avant le début du stage*:

Sélection des stagiaires.

La sélection est effectuée par la FFS, suivant les critères définis par l'ENSA. Je reçois un mail m'indiquant si je suis sélectionné(e) ou remplaçant(e).

Je suis sélectionné(e).

J-30 avant le début du stage: date limite pour valider ma participation à la session, depuis mon espace.

Sans validation ou information de ma part à cette date auprès de la FFS, je serai remplacé(e).

<https://www.portail-montagne-sports.fr/>

Si je ne suis plus disponible, je dois me désister.

J'ai validé ma participation.

- Je lis attentivement mon contrat de formation professionnelle, ma convocation et les documents annexes, depuis mon espace: <https://www.portail-montagne-sports.fr/>
- J'envoie à la FFS mon contrat signé avant la date limite.
- Si je bénéficie d'un tiers-temps pédagogique, je transmets l'accord d'aménagement à la FFS.

J-15 avant le début du stage :

Date limite pour transmettre mon contrat de formation professionnelle

Sans réception ou information de ma part avant cette date auprès de la FFS, je serai remplacé(e).

<https://www.portail-montagne-sports.fr/>

Avant le début du stage:

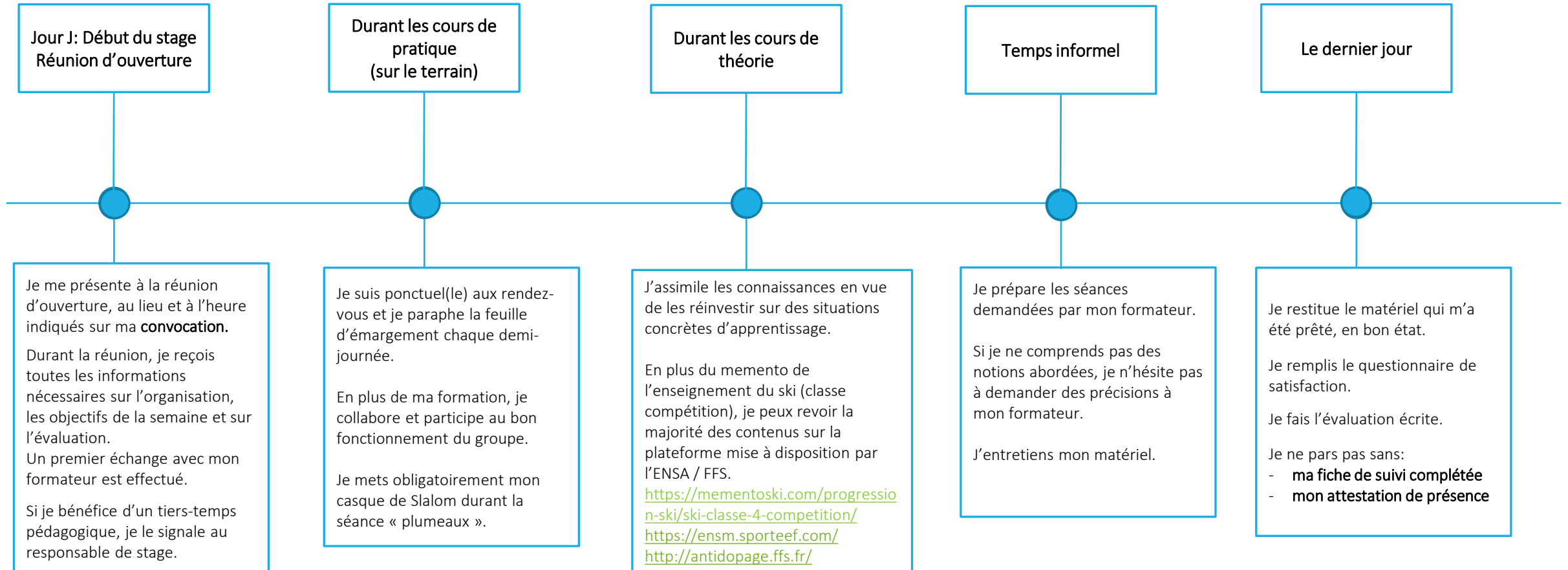
Je consulte les ressources pédagogiques nécessaires au stage sur la plateforme Sporteef, plateforme commune avec l'ENSA.

<https://ensm.sporteef.com/>

Je renseigne le questionnaire « Diagnostic initial » qui me sera transmis par mail.

Pendant la session

U.F.7 « Entraînement »



Après la session

U.F.7 « Entraînement »

Mes résultats à l'U.F.7 « Entraînement » sont validés durant un jury plénier.
Je peux consulter mes résultats sous 72h via mon espace Portail Montagne, rubrique « Ma formation » « Historique ».

Je n'ai pas validé l'U.F.7 « Entraînement ».

Je me réinscris ensuite à une session ouverte aux inscriptions, depuis mon espace Portail Montagne. Selon le motif de l'échec (note, abandon en cours de stage), la durée de la session me sera précisée.

<https://www.portail-montagne-sports.fr/>

La semaine suivant le stage, la FFS m'envoie ma facture par courriel. Je procède au règlement dans les 30 jours après sa date d'émission.

J'ai validé l'U.F.7 « Entraînement ».

- Je peux télécharger mon attestation de réussite depuis espace Portail Montagne, afin d'attester ma réussite à l'U.F.7 « Entraînement ».

<https://www.portail-montagne-sports.fr/>

Je poursuis ensuite mon cursus avec l'ENSA.

F.A.Q

-
- J'ai perdu mes codes d'accès à mon espace Portail Montagne, qui dois-je contacter ?
Vous pouvez faire votre demande directement via le lien « Un problème de connexion ? » du site des stagiaires <https://www.portail-montagne-sports.fr/>. Sinon, nous vous invitons à contacter l'ENSA directement, au 04.50.55.31.30 ou ski-alpin@ensm.sports.gouv.fr.
 - Quelle(s) Unité(s) de Formation dois-je avoir validé(s) pour m'inscrire à l'U.F.7 « Entraînement » ? La réussite à l'U.F.5 « Maîtrise Ski » est nécessaire pour pouvoir s'inscrire à l'U.F.7 « Entraînement ». Vous pouvez cependant effectuer l'U.F.6 « Enseignement HP » et U.F.7 « Entraînement » dans l'ordre souhaité après l'U.F.5 « Maîtrise Ski ».
 - Après avoir consulté le calendrier sur le site de la FFS, je souhaiterais m'inscrire à une session mais celle-ci n'apparaît pas sur le catalogue, pourquoi ?
Les sessions sont ouvertes aux inscriptions 90 jours avant le début du stage et la sélection est faite 60 jours avant le début du stage, si le contexte le permet. Soit la session n'a donc pas encore été mise en ligne, soit les inscriptions sont clôturées. Si besoin, vous pouvez contacter la FFS par téléphone au 04.50.51.98.79 ou par mail à lvanhove@ffs.fr.
 - Je viens de m'inscrire à une session mais je n'ai pas eu de confirmation d'inscription. Est-ce normal ?
Quand vous vous positionnez sur un stage, vous ne recevez pas de confirmation. Vous pouvez cependant vérifier la prise en compte de votre inscription depuis votre espace Portail Montagne. Vous recevrez un mail une fois la sélection effectuée.
 - Je suis remplaçant(e) à une session et je souhaiterais connaître mon positionnement sur la liste d'attente. Est-ce possible ?
Oui, vous pouvez contacter la FFS par téléphone au 04.50.51.98.79 ou par mail à lvanhove@ffs.fr.
En tant que remplaçant(e), vous avez la possibilité de vous inscrire à une autre session ouverte aux inscriptions, tout en conservant votre précédente place.
 - Je dispose d'un aménagement d'épreuves pour ce diplôme. Que dois-je faire ?
Votre demande d'aménagement doit être approuvée par l'ENSA. En cas de première demande, vous trouverez une explication des démarches à effectuer sur leur site internet: <https://www.ensm.sports.gouv.fr/amenagement-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-ou-ayant-des-difficultes-dapprentissagefinancement-des- formations-ensa/>. Si vous avez déjà obtenu un accord de la part de l'ENSA, une copie de cette décision devra être transmise au plus tard 3 jours ouvrés avant le début du stage, afin que nos services puissent prendre les dispositions nécessaires.